

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2020

OBJET : SÉANCE A HUIS CLOS

L'an deux mille vingt, et le trois novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique

La Maire indique au Conseil Municipal que l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

En raison de la situation sanitaire actuelle et de l'impossibilité d'accueillir du public dans le respect des règles de distanciation sociale, la maire propose que la séance se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de la Maire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE que la séance se déroule à huis clos.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

